

De : SML <ch@lesml.org>  
Date : 14 novembre 2011 16:32:35 HNEC  
À : veille@presse-infosplus.fr  
Objet : Communiqué de presse : Le DPC ou l'erreur de trop ?



83 route de Grigny  
91136 Ris-Orangis Cedex  
T. 0(33) 1 69 02 16 50  
F. 0(33) 1 69 02 16 60  
lesml@lesml.org

Contacts Presse  
Dr Christian JEAMBRUN  
Président  
01.69.02.16.50

Dr Roger RUA  
Secrétaire général  
06.63.23.45.05

Frédérique Martz  
06.15.70.92.39

[www.lesml.org](http://www.lesml.org)

## Communiqué

Le 14 novembre 2011

### Le DPC ou l'erreur de trop ?

Le SML a bien eu connaissance de l'avis du Conseil d'Etat quant aux textes des décrets DPC annoncés. Cet avis positif sur la forme était attendu.

Cela n'enlève rien au fond : le DPC annoncé est un démantèlement de la formation professionnelle continue des professionnels de santé libéraux.

L'entêtement des services administratifs du ministère à vouloir imposer contre l'avis unanime de tous les acteurs de la FMC : Associations, Syndicales, Sociétés Savantes et surtout les professionnels de terrain eux-mêmes est caricatural de son fonctionnement.

Eux seuls savent ce qui est bon pour les autres !

Incapables de donner les raisons exactes de leurs Réformes, incapables de donner une définition simple et compréhensible du concept DPC, conduits à réécrire ridiculement leurs textes des mois et des mois, ils n'en ont cure, persistent et signent.

Ils conduisent inévitablement les responsables politiques qui les écoutent à la rupture avec les professionnels, seuls au final concernés.

Le SML met en garde les institutions dans un climat des plus menaçants, cette réforme risque d'être celle de trop !

Le SML, particulièrement impliqué dans la formation professionnelle continue des médecins libéraux a, depuis la parution de la loi Bachelot, multiplié sans cesse ses mises en garde, ses propositions, sur le danger de cette réforme du DPC, mais en vain semble-t-il !

Le SML ne soutiendra pas cette réforme rejetée par l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Le SML demande solennellement au Ministre de la Santé de surseoir définitivement à l'application de ces textes et d'en entreprendre une réécriture complète.

Pour ne plus recevoir ce courrier suivez [ce lien](#)